

CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL



10 ANS !

Ville et patrimoine collectif

Actes du colloque 2013

Conseil du patrimoine de Montréal
8 novembre 2013

Montréal

Actes du colloque

Coordination
José Froment

Rédaction
Charlotte Horny

Révision
Frédéric Simonnot

Mise en page
Michèle Lavoie

Graphisme de la page couverture
Conseil du patrimoine de Montréal

Partenaire
Direction de la culture et du patrimoine, Ville de Montréal

ISBN: 978-2-7647-1248-1 – imprimé
978-2-7547-1249-8 - PDF

Crédits photographiques

Vincenzo D'Alto, (photos 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 30).
Les autres images sont tirées des présentations.

TABLE DES MATIÈRES

CONFÉRENCE PUBLIQUE	3
THÈME DU COLLOQUE	7
DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE	7
SYNTHÈSE DES PRÉSENTATIONS	9
BILAN DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	9
BILAN 2009-2013 DE LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET FAITS SAILLANTS DU RAPPORT SUR LA BIODIVERSITÉ	10
MISE EN VALEUR DE PAYSAGES URBAINS MONTRÉALAIS : PRINCIPES ET ORIENTATIONS.....	12
L'APPORT DE LA TYPOMORPHOLOGIE POUR LA CONNAISSANCE DES QUARTIERS.....	14
NATHAN PHILLIPS SQUARE : REVITALISATION DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE À TORONTO	16
LE RECYCLAGE DES ÉDIFICES INSTITUTIONNELS PATRIMONIAUX À DES FINS COMMUNAUTAIRES.....	19
LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL : PROJETS RÉCENTS DE LA VILLE DE GATINEAU	21
PROJET DE REVITALISATION DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES.....	23
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE INDUSTRIEL : EVERGREEN BRICK WORKS (DON VALLEY, TORONTO).....	25
BILAN ET PROSPECTIVE : FAIRE DU PATRIMOINE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFORMATION URBAINE	27

Les pages suivantes présentent un résumé de l'ensemble des présentations du sixième colloque annuel du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), qui a eu lieu le 8 novembre 2013. Ce résumé est précédé de celui d'une conférence publique organisée par le CPM la veille, soit le 7 novembre, dans le cadre des activités soulignant son 10^e anniversaire.

CONFÉRENCE PUBLIQUE



David Mangin, architecte et urbaniste français, Grand Prix de l'urbanisme 2008, était invité le 7 novembre 2013 par le CPM à prononcer une conférence intitulée « Projets récents pour le Grand Paris, les Halles, Vitry, Rosny ». Tenue comme le colloque de l'instance au Théâtre Paul-Desmarais du Centre Canadien d'Architecture (CCA), mais indépendamment, cette conférence ouverte au grand public avait pour objet de contribuer à la réflexion du CPM sur la ville en tant que patrimoine collectif.

1. David Mangin

Introduction

À travers différents projets menés par David Mangin et l'agence SEURA, deux notions liées au patrimoine ont été traitées en filigrane. Tout d'abord, il s'agit de comprendre la mutation d'un espace et de l'accompagner. En un siècle, sinon en une trentaine d'années pour les Halles de Paris, la valeur d'usage ainsi que la valeur culturelle d'un site peuvent complètement changer. Ensuite, à l'heure de la construction de la ville sur la ville et, en parallèle, de la transformation des grandes villes en métropoles, voire en mégapoles¹, il est pertinent de repenser le monument et le patrimoine bâti à une échelle plus grande, d'où l'intérêt de se pencher sur la forme urbaine et les relations entre les quartiers centraux et périphériques.

Quelques faits urbains à propos de Paris

Trois principaux faits urbains ont eu un effet structurant sur l'évolution de Paris et son agglomération. Tout d'abord, le cardo (axe nord-sud) et le decumanus (axe est-ouest), hérités de la période romaine, sont toujours présents dans l'organisation de la ville d'aujourd'hui. On constate en effet une division sociale et politique entre l'est et l'ouest parisiens, ainsi que l'importance symbolique de l'axe viaire est-ouest, ponctué de monuments comme l'Arc de triomphe et l'Arche de La Défense, qui se poursuit dans les villes avoisinantes. Le deuxième fait marquant est la composition spatiale de la ville par rapport au fleuve : les monuments sont construits sur ses rives et la Seine est traversée par un nombre important de ponts (37). Le troisième réside dans la croissance radioconcentrique de la ville, résultant d'abord de la succession des enceintes construites autour d'elle, et poursuivie par la ceinture périphérique et le réseau autoroutier.

¹ La mégapole est entendue comme une agglomération urbaine de plus de 10 millions d'habitants.

Les Halles

Situé au centre de Paris, le quartier des Halles a toujours été, depuis le Moyen Âge, un secteur dédié au commerce. Marché couvert reconstruit à maintes reprises, il fait l'objet d'une opération de rationalisation et d'assainissement dans les années 1850-70, avec la construction d'un complexe de 12 bâtiments, les pavillons Baltard. Un siècle plus tard, l'État décide de transférer les activités du site au Marché international de Rungis, en banlieue sud, et les pavillons sont voués à la destruction.

Au début des années 1970, plusieurs concours d'architecture sont organisés afin de planifier un centre moderne pour la ville en lieu et place des Halles. En parallèle, des décisions importantes vont orienter le futur du site. La société de transport parisienne, la RATP, annonce son projet de faire converger plusieurs lignes du métro parisien et du Réseau express régional (RER) au centre de la ville, vers une plateforme située sous le site des Halles. La construction, autour de la plateforme, d'un caisson bétonné résistant à la pression de la Seine et aux inondations constitue un autre choix décisif, cette infrastructure coupant le site du tissu urbain environnant. Le projet d'architecture retenu à l'issue des concours s'inscrit dans la continuité de ces choix : un forum commercial souterrain relié au réseau de la RATP, et en surface un vaste espace vert. Un système d'échangeur autoroutier souterrain complète ce projet, dont la première phase est inaugurée en 1979.



2. Les Halles dans les années 1950 : les pavillons Baltard



3. Le projet des Halles « modernes », inauguré en 1979



4. Projet de l'équipe de David Mangin (en cours) : « la Canopée »



5. Projet de l'équipe de David Mangin (en cours) : l'espace vert

En 2004, soit environ 20 ans après l'inauguration de la dernière section du Forum des Halles, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, lance un concours international pour la rénovation totale du quartier. L'image négative du lieu (insécurité, vente de drogue), la gare RER surchargée ou encore le vieillissement précoce des constructions et aménagements ont motivé cette décision. Le projet retenu est celui de l'équipe de David Mangin. Une première version du projet, qui n'a pas été acceptée, consistait à mettre le site des Halles en relation avec ses alentours, par un dialogue entre quatre bâtiments de siècles différents (Centre Pompidou, Bourse de commerce, église Saint-Eustache et un nouveau bâtiment sur le site même) autour d'une vaste place minérale. Le projet final, en cours de réalisation, comprend un espace vert réorganisé et une nouvelle construction de hauteur moyenne, inscrite dans la silhouette du Paris haussmannien, comme toit du forum souterrain (« la Canopée »).

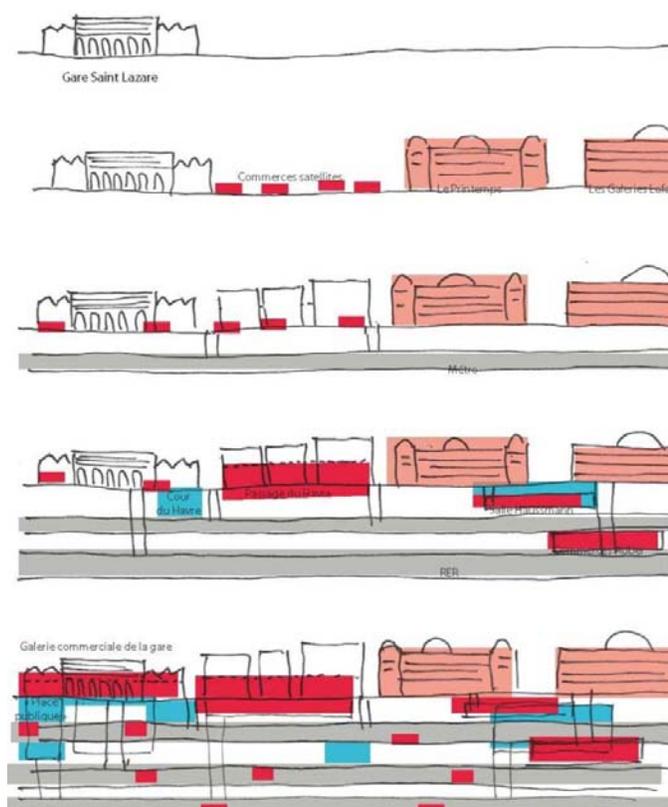
De la métropole à la mégapole

L'échelle de plusieurs agglomérations en Europe et dans le monde dépasse celle de la métropole, pour atteindre celle d'une mégapole, définie par une concentration d'au moins 10 millions d'habitants. La mégapole parisienne, constituée de tissus urbains hétérogènes, s'articule autour de flux de transport : autoroutes, lignes de TGV, réseau de RER et de métro.

L'un des enjeux de la mégapole parisienne est de rétablir un équilibre entre les différents territoires qui la composent. Plusieurs de ces territoires sont monofonctionnels. Ainsi, il s'agit d'y multiplier les entités urbaines (logement, emploi, commerce, etc.), tout en conservant l'identité propre et les caractéristiques de chacun de ces territoires.

Lancée en 2007 par le président Sarkozy, la consultation internationale sur le Grand Paris avait pour objectif de produire des scénarios de développement urbain et d'aménagement du territoire pour la région parisienne. En parallèle, l'État a annoncé un projet de transport en commun, la création d'une nouvelle rocade de 130 km reliant les pôles d'excellence autour de la capitale. Cette rocade, surnommée « le Grand Huit », est basée sur le développement de « clusters », des pôles économiques et d'innovation spécialisés.

Ce projet de transport, qui engendre des projets de territoires, va multiplier et recomposer les flux. Il amène également à se pencher sur les interconnexions entre les différentes lignes de transport en commun. Dans Paris, actuellement, ces interconnexions se font en souterrain et sont reliées aux bâtiments en surface (commerces, bureaux, etc.). Le Forum des Halles en est l'exemple le plus représentatif, mais d'autres, comme le pôle Saint-Lazare / Opéra se sont développés à la faveur des circonstances. On passe ainsi de la gare (train ou RER) au pôle multiconnecté.



6. « Schéma théorique de l'évolution du site Saint-Lazare-Haussmann : de la gare au pôle multiconnecté », in Paris / Babel, dir. David Mangin, 2013, Éditions La Villette.

Le pôle multiconnecté, illustré par l'image du palétuvier ou de la mangrove, est donc le fruit d'assemblages progressifs. Il devient donc nécessaire d'anticiper les possibles évolutions du pôle afin que le projet puisse se transformer sans passer par une destruction/reconstruction. Ainsi, à Vitry-sur-Seine, l'équipe de David Mangin a fait la proposition d'une gare bi-face pour la future gare multimodale du « Grand Huit », de manière à anticiper le développement de tous les territoires environnants. Le projet n'a pas été retenu, mais la gare sera cependant aménagée à l'intérieur de l'ancienne halle.

Conclusion

À Paris, comme dans d'autres agglomérations urbaines, la multiplication des flux conduit à penser le territoire à plus grande échelle. Il s'agit d'essayer de comprendre l'identité de la mégapole ainsi constituée. Les différents territoires qui la composent ont chacun leur identité : le centre de Paris se caractérise par la complexité, le palimpseste; la banlieue, par l'hétérogénéité (zones résidentielles pavillonnaires jouxtant des centres commerciaux, autoroutes jouxtant de petites rues); les entrées de ville, par la discontinuité (paysage rural, infrastructures liées à l'énergie, faible densité). Les mutations ne devraient pas remettre en question les caractéristiques de ces territoires. Ainsi, l'îlot parisien, dans son évolution, doit faire perdurer la complexité.

D'autre part, au sein d'une mégapole, la notion de monument est différente. Le monument point de repère était autrefois incarné par l'église, mais dans beaucoup de territoires l'église est graduellement déclassée dans le paysage par des édifices plus imposants. Des monuments « involontaires » deviennent alors des points de repère : grandes infrastructures, bâtiments industriels, publicités.

De son passage à Montréal, David Mangin retient deux éléments caractéristiques du territoire qui constituent un patrimoine urbain important. D'une part, le système de grilles de rues est presque intact, tandis qu'il s'érode dans beaucoup de villes nord-américaines. Ainsi, il est essentiel de réfléchir sur sa modernisation tout en le faisant vivre, en le réinventant et en articulant les grilles entre elles. Les projets de territoire comme la conversion de gares de triage ou autres vastes terrains en friche représentent autant de projets à réaliser aux points de rencontre ou de rupture des grilles. D'autre part, la ville intérieure, avec ses ramifications à la surface, est un autre élément du territoire aux potentialités importantes.

Voir le [support visuel](#).

David Mangin est associé à l'agence parisienne SEURA, lauréate de la consultation internationale pour le quartier des Halles à Paris. Il travaille également sur de grands projets urbains en France, tels que la ZAC Montaudran Aérospace, à Toulouse, qui vise à transformer un site historique de l'Aéropostale en un nouveau lieu de vie autour d'espaces d'agrément et d'équipements publics. Il a participé à la première phase de la consultation internationale sur le Grand Paris au sein du Groupe Descartes et a été sélectionné en son nom en 2012 pour prendre la tête d'une nouvelle équipe à l'Atelier International du Grand Paris. David Mangin est l'auteur de *Projet urbain* (1999), en collaboration avec Philippe Panerai, et de *La ville franchisée, forme et structure de la ville contemporaine* (2004). Il enseigne à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marne-la-Vallée et à l'École nationale des ponts et chaussées (École des Ponts ParisTech).



7. David Mangin

THÈME DU COLLOQUE

Ce colloque s'inscrit dans le cadre des activités soulignant le 10^e anniversaire du CPM et visant à amorcer sa réflexion sur les enjeux actuels et futurs en matière d'aménagement et de patrimoine. Cette réflexion s'arrime aux deux grands volets du mandat du CPM depuis ses origines, à savoir le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. Durant ce colloque intitulé « *Ville et patrimoine collectif* », on a tenté d'appréhender la ville dans sa globalité, c'est-à-dire en abordant les différents enjeux que sont le paysage urbain, l'identité des quartiers et le patrimoine collectif.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Le colloque s'est tenu au Centre Canadien d'Architecture (CCA). Près d'une centaine de personnes, fonctionnaires de la Ville de Montréal ainsi que membres et anciens membres du CPM, y ont assisté.

La journée, animée par M. Jacques Bénard, s'est déroulée comme suit :

Présentation de la journée,
Jacques Lachapelle,
président du CPM

Mot de bienvenue, Jean-
Robert Choquet, directeur,
Direction de la culture et du
patrimoine, Ville de
Montréal



8. Jean-Robert Choquet



9. Jacques Lachapelle

1. BILANS ET ENJEUX



10. Groupe de discussion : Isabelle Dumas, Daniel Hodder, Philippe Poullaouec-Gonidec, Pierre Gauthier

- **Bilan de la Politique du patrimoine,** Isabelle Dumas, chef, Division du patrimoine, Direction de la culture et du patrimoine, Ville de Montréal
- **Bilan 2009-2013 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et faits saillants du Rapport sur la biodiversité montréalaise (2013),** Daniel Hodder, chef, Division stratégies, programmes et politiques, Direction des grands parcs et du verdissement, Ville de Montréal

2. LA VILLE



11. Réjean Martineau, Phyllis Lambert,
Philippe Poullaouec-Gonidec

ÉTUDE DE CAS N° 1

Nathan Phillips Square : Revitalisation de la place de l'hôtel de ville à Toronto, Julia Gersovitz, architecte, Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes / Chris Pommer, architecte, PLANT Architect Inc.

- **Mise en valeur de paysages urbains montréalais : principes et orientations**, Philippe Poullaouec-Gonidec, titulaire, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal
- **L'apport de la typomorphologie pour la connaissance des quartiers**, Pierre Gauthier, professeur agrégé, Département de géographie, urbanisme et environnement, Université Concordia

3. PATRIMOINE COLLECTIF



12. Jacques Lachapelle, Chris Pommer, Julia Gersovitz

ÉTUDE DE CAS N° 2

Evergreen Brick Works, Don Valley, Toronto : mise en valeur du patrimoine industriel, David Stonehouse, directeur, aménagement du site, Evergreen Brick Works / Marc Hallé, architecte paysagiste, Claude Cormier + Associés Inc.

Prospective et mot de la fin, Jacques Lachapelle, président du CPM

- **Le recyclage des édifices institutionnels patrimoniaux à des fins communautaires**, Manon Bouchard, agente de développement, Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier
- **La mise en valeur du patrimoine culturel et naturel : projets récents de la Ville de Gatineau**, Réjean Martineau, chef, Division aménagement et revitalisation, Service de l'urbanisme et du développement durable, Ville de Gatineau
- **Projet de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles**, Lynn Duranceau, architecte paysagiste, coordonnatrice du projet, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Marie-Claude Morin, archéologue - conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Ville de Montréal

SYNTHÈSE DES PRÉSENTATIONS

Ce document présente un résumé des présentations et non le texte des auteurs.

BILAN DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Isabelle Dumas, chef, Division du patrimoine, Ville de Montréal



13. Isabelle Dumas

La Politique du patrimoine est issue du Sommet de Montréal, tenu en 2002, à la suite de la création de la nouvelle Ville. La Politique marque un tournant significatif pour la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais, puisqu'elle comprend une notion du patrimoine élargie, couvrant aussi bien le patrimoine naturel que culturel et matériel qu'immatériel. Ces paramètres ont induit de nouvelles façons de travailler, reposant davantage sur le principe du partage des responsabilités et le devoir d'exemplarité de la Ville. Une douzaine d'actions entreprises après l'adoption de la Politique reflètent ce changement de perspective.

En premier lieu, la Politique a mené à la création d'une unité administrative multidisciplinaire dédiée au patrimoine. Dans le cadre de son mandat, celle-ci doit notamment veiller à l'intégration de la dimension patrimoniale à la planification urbaine, ou encore au développement d'outils et d'activités de sensibilisation et de diffusion. Ces dernières années ont aussi vu la confirmation et la précision du rôle des instances expertes, le CPM et le Comité Jacques-Viger (CJV), et la formalisation d'un comité mixte². Une délégation aux arrondissements de désignations toponymiques (relatives aux aménagements et équipements de portée locale) a aussi permis de répondre à la demande, de plus en plus importante.

Le processus qui a mené à l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (2009) a été le reflet du principe de responsabilité partagée, donnant lieu à des partenariats multiples, et a également mis la Ville au défi d'agir comme un propriétaire et gestionnaire exemplaire. D'autre part, un nouvel outil, l'évaluation de l'intérêt patrimonial, a été rendu obligatoire pour tout bien, reconnu en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, visé par une décision du conseil municipal. Cette démarche multidisciplinaire permet d'impliquer toutes les parties prenantes.

La gestion des biens reconnus a aussi vécu un renouveau : reprise du processus de citation (huit immeubles et deux sites patrimoniaux), règlements de citation plus complets (intégrant notamment la mise en valeur) et bonification des mesures de protection et de mise en valeur des sites déjà cités. En outre, la mise en valeur des ressources archéologiques s'est retrouvée au cœur de la conception de plusieurs projets.

La première action de diffusion découlant de la Politique a été la mise en ligne du Répertoire toponymique, première collaboration avec le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal de l'UQÀM. Une seconde action, visant le rayonnement des archives municipales, comprend la mise sur pied

² Un comité mixte paritaire réunissant des membres des deux instances consultatives est constitué pour procéder à l'examen des projets devant être présentés aux deux instances. Un seul avis écrit, formulant des commentaires et des recommandations concernant d'une part le patrimoine et, d'autre part, l'aménagement, l'urbanisme, l'architecture, le design urbain et l'architecture du paysage est préparé par le comité mixte (articles 17.1 à 17.3 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal et articles 18 à 20 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger).

d'un nouveau site Web, la diffusion de plusieurs publications et la participation au portail des données ouvertes de la Ville. De plus, un autre site Web a été lancé : « le parcours riverain ». Orientation incluse dans le Plan d'urbanisme comme dans la Politique du patrimoine, la mise en valeur du parcours riverain débute par ce site présentant l'information historique de ce territoire et incitant à la découverte des lieux.

D'autre part, des fonds réservés au patrimoine municipal ont permis de mener à terme plus d'une vingtaine de projets de restauration ou de mise en valeur d'édifices tels que l'hôtel de ville et les maisons du Cap-Saint-Jacques. La Ville, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, a également apporté son soutien au développement de projets pour la requalification du patrimoine religieux. Ce programme vise les édifices désaffectés ayant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le projet de requalification de l'îlot Saint-Pierre (arrondissement de Ville-Marie) en a ainsi bénéficié.

L'un des principaux enjeux à venir est le repositionnement du patrimoine dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme, celui-ci étant le principal outil pour la protection et la mise en valeur du patrimoine. La protection des intérieurs patrimoniaux, introduite dans la nouvelle loi, fera l'objet d'un mandat d'étude sur les pratiques en vigueur ailleurs. D'autres enjeux se rapportent à la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, au développement d'un cadre d'intervention en commémoration et de nouveaux outils de sensibilisation et, enfin, à la valorisation et à la consolidation du rôle des deux instances d'experts.

FAITS SAILLANTS

- La Politique du patrimoine a induit une nouvelle manière de travailler, davantage basée sur le partage des responsabilités et le devoir d'exemplarité de la Ville.
- L'un des enjeux majeurs à venir est le repositionnement du patrimoine dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme.

Voir la [présentation](#).

En savoir plus sur le [Bilan](#).

BILAN 2009-2013 DE LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET FAITS SAILLANTS DU RAPPORT SUR LA BIODIVERSITÉ

Daniel Hodder, chef, Division stratégies, programmes et politiques, Ville de Montréal



14. Daniel Hodder

De l'acquisition à la gestion concertée

La stratégie initiale de la Ville de Montréal concernant les milieux naturels était l'acquisition, ce qui lui a notamment permis de créer les parcs-nature. En 2003, on estime que les aires protégées représentent environ 3 % du territoire montréalais. Toutefois, cette stratégie d'acquisition atteint vite ses limites, les coûts étant prohibitifs et les moyens financiers de la Ville, limités. Le parti pris de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, adoptée en 2004, est alors de miser sur une gestion concertée suscitant les collaborations. La concertation permet en effet de sensibiliser les propriétaires et de les inclure dans la démarche de protection. Dès lors, l'acquisition est l'option envisagée en dernier recours seulement.

L'objectif de la Politique était de protéger 8 % du territoire, dont 6 % en milieu terrestre. En 2013, la cible est presque atteinte, puisque ce sont 5,75 % du territoire qui sont protégés. La Ville envisage maintenant d'augmenter la cible pour atteindre 8 % de territoire protégé en milieu terrestre.

La tension qui existe entre la protection des territoires à valeur écologique et la pression pour leur développement est un enjeu central. L'un des grands défis de la Politique était de faire évoluer la perception du milieu naturel pour qu'on le voie non plus comme une entrave au développement immobilier, mais plutôt comme un élément pouvant le qualifier et le valoriser. Par la concertation et ses diverses interventions, la Ville encourage cette tendance, qui se développe au gré des projets.

L'intégration des écosystèmes à la trame urbaine représente un défi. Dans la Politique, 10 écoterritoires ont été délimités, or la plupart se situent à la périphérie de la ville. L'objectif est aussi d'élaborer un projet vert dans les quartiers centraux, d'où le projet des Promenades urbaines (2012). Ce réseau de parcours piétons, en plus d'augmenter la biodiversité dans les secteurs plus denses, permettra de relier des éléments du patrimoine culturel.

Dans le cadre du projet *Action locale pour la biodiversité* appuyé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, la Ville a entrepris une démarche visant le développement d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de la biodiversité locale. La première étape a permis d'aboutir au *Rapport sur la biodiversité montréalaise* (2013). Dans ce document, plusieurs défis sont définis, dont la fragmentation de l'habitat.

Autre enjeu, l'apparition de poursuites judiciaires, engagées tant par les propriétaires que par les groupes environnementaux pour défendre leur conception de ce qui devrait être protégé ou non parmi les milieux naturels. La vente de grandes propriétés institutionnelles à laquelle on assiste est un autre problème, car ces propriétés comprennent souvent des éléments importants de notre patrimoine naturel et culturel.

Sur le plan de la réglementation, la protection des milieux naturels en ville ne profite d'aucun cadre adapté, alors qu'il en existe pour protéger les terres agricoles ou le patrimoine bâti. Il y a lieu de redéfinir le rapport à la nature dans la ville. Longtemps mises en opposition, la nature et la ville doivent être réconciliées pour créer un cadre de vie sain qui contribue à l'attractivité du milieu urbain aux yeux des citoyens et des investisseurs. La nouvelle génération de réglementations visant le contrôle de l'utilisation du sol, actuellement en préparation, offre l'occasion de traduire cette vision dans un cadre réglementaire plus performant et, surtout, plus fidèle au consensus social actuel.

FAITS SAILLANTS

- La planification concertée a permis de multiplier l'effet des budgets consacrés à la protection des milieux naturels.
- La biodiversité urbaine devient un enjeu croissant pour toutes les villes et concerne à la fois la périphérie et les quartiers centraux.
- Les outils urbanistiques doivent refléter davantage cette nouvelle réalité afin de faciliter les arbitrages entre protection et développement des territoires.

Lire l'[allocution](#).

En savoir plus sur le [Bilan](#).

En savoir plus sur le [Rapport sur la biodiversité 2013](#).

MISE EN VALEUR DE PAYSAGES URBAINS MONTRÉALAIS : PRINCIPES ET ORIENTATIONS

Philippe Poullaouec-Gonidec, titulaire, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal



15. Philippe Poullaouec-Gonidec

La mise en valeur des paysages montréalais passe avant tout par une définition de l'objet lui-même. Qu'est-ce qu'un paysage urbain? Et quels sont ses attributs montréalais? Le repositionnement théorique et conceptuel de cette notion est incontournable pour mettre en œuvre un cadre d'actions pertinent pour le territoire de la métropole.

Du cadre de vue au cadre de vie

D'emblée, le paysage est associé à la vue et aux vues (panoramas, percées visuelles, etc.) et ce, dans l'histoire de Montréal. Cette perspective est prépondérante dans les politiques et plans de la Ville de Montréal (patrimoine, milieux naturels, transport, développement durable, développement économique) et notamment dans le Plan d'urbanisme avec la notion de *cône visuel* vers le fleuve d'une part et vers le mont Royal d'autre part. Un paysage emblématique montréalais est ainsi défini et reconnu par le cadrage visuel de certains emblèmes territoriaux et plus récemment par certaines singularités montréalaises (perspectives de rue, etc.).

Depuis le début des années 1990, le concept de paysage est défini dans des documents de référence internationaux (*Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO*, adoptée en 1992; *Convention européenne du paysage* du Conseil de l'Europe, adoptée en 2000) comme un témoin de l'interaction entre les humains et l'environnement naturel. Plus précisément, le paysage est une qualification sociale et culturelle d'un territoire. Celle-ci renvoie à l'appréciation individuelle et/ou collective d'un lieu. Ce positionnement se réfère très directement aux valeurs et aspirations d'une collectivité envers son territoire. Ainsi, le paysage n'est plus une appréciation formelle (visuelle) mais bien plus; une expression de valeurs qui se réfère à de multiples dimensions telles que l'esthétique, le patrimoine, l'environnement, le cadre de vie, le bien-être, etc.

Depuis plus de 18 ans, la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) réalise des recherches sur la caractérisation des valeurs individuelles et collectives dans plusieurs régions et villes du Québec méridional. Cette dernière décennie, elle a étudié les enjeux du paysage urbain de la métropole, de même que les valorisations sociales et culturelles associées à ce territoire pour accompagner certaines initiatives municipales (et gouvernementale) dont le Chantier *Montréal, ville UNESCO de design* (2008-2013). Pour ce faire, les chercheurs ont mené notamment une enquête auprès des représentants des services d'urbanisme des arrondissements montréalais et des villes liées afin de faire ressortir les formes, les thèmes et les intentions associés au paysage dans chacun de leur territoire. Ces représentants ont été ciblés en raison de leur rôle de relais entre citoyens et élus.

De cette enquête, il est ressorti que les thèmes récurrents associés au paysage étaient en premier lieu le cadre de vie, suivi de l'identité, l'attractivité et la nature. Les réponses varient d'un arrondissement à l'autre. Par exemple, le thème de l'hygiénisme arrive en dernière position à l'échelle de la ville (9 %), tandis que c'est le thème dominant dans l'arrondissement d'Outremont. De même, dans les arrondissements de l'Est de l'île, c'est le thème du cadre de vie qui domine, sauf dans Montréal Est, où c'est le thème de l'efficacité. Dans les formes paysagères évoquées, ce sont d'abord les hauts lieux puis les territoires identitaires qui dominent le discours. Quant aux perspectives visuelles, elles apparaissent au bas de la liste, ce qui amène à penser qu'au niveau local, cet aspect du paysage est peu valorisé. Enfin,

les intentions paysagères projetées relèvent en grande partie de la gestion et de la planification (à 31 %), puis de la fabrication/création, et de la protection/conservation. Ces données ont été comparées avec une série de portraits d'arrondissement menée par le journal *La Presse +* en octobre 2013.

Pour les chercheurs, cette étude illustre un changement de paradigme qui s'opère dans la conception du paysage chez les Montréalais. Les enjeux liés au paysage dépassent l'embellissement de la ville et sont reliés aux questions d'identité et de cadre de vie.



Occurrence relative des thèmes évoqués dans les médias à l'échelle des arrondissements de l'île de Montréal (réf.: Portrait d'arrondissement *La Presse +* du 8 oct au 1^{er} nov. 2013) – source CPEUM 2013

© Poullaouec-Gonidec/Paquette-2013

16. Thèmes associés au territoire, Poullaouec-Gonidec/Paquette, 2013

Un autre axe d'étude des paysages est celui des impressions (qualification), et expressions (expériences). Le paysage urbain est à la fois le regard global que l'on porte sur un lieu et celui qui s'exprime à travers l'expérience de nos espaces du quotidien, soit celui de la rue ou d'un quartier. Ainsi, les habitants d'un quartier montréalais peuvent à la fois hautement valoriser leur lieu de vie tout en dévalorisant le paysage urbain de la métropole.

À ce titre, l'analyse des recensions des médias apporte un éclairage significatif. Les médias contribuent de manière récurrente à l'impression générale de la ville par les débats (dossiers éditoriaux, blogues). Cette analyse révèle ainsi une préoccupation, celle associée à l'esthétique où plus précisément celle reliée à la question du jugement du goût, *Montréal est-elle belle ou laide? J'aime ou je n'aime pas Montréal?* En regard de ces points de vue et de ses figures antagoniques et ambivalentes d'impression générale et d'expressions locales, la lecture du paysage urbain ne peut être qu'inclusive.

De cette caractérisation des valeurs sociales et culturelles en jeu sur le territoire montréalais, il est envisageable d'établir les éléments fondamentaux d'un cadre d'action paysagère porté sur la qualité du cadre de vie. Tout d'abord, il apparaît essentiel de rapporter cette lecture des paysages en colligeant les savoirs des différentes parties prenantes (citoyens, acteurs publics et professionnels) puis d'élaborer des visions collectives révélant les aspirations de chacun. Ensuite, il faut mettre à profit une série de nouveaux outils et moyens d'interventions en aménagement urbain qui pourraient être porteuses des visions collectives (atelier, forum, etc.). Enfin étant associé aux valeurs, la caractérisation du paysage urbain est intimement reliée à la question temporelle, soit aux temps humain et naturel (écologie). Ainsi,

la mise en œuvre d'un cadre de gestion des paysages nécessite un suivi afin d'accompagner les changements de ses natures (impressions et expressions).

En fonction de ce cadre d'action, les priorités actuellement à Montréal concernent la documentation des figures d'expression et d'impression des paysages, la promotion de projets de démonstrations qui viendraient valider le cadre d'action, et enfin, la mise à jour des outils, aussi bien en termes d'engagement (chartes, etc.), de valorisation (éducation, promotion, etc.), que d'encadrement, d'accompagnement (panel d'experts, etc.), d'idéation et de projets (concours, etc.).

FAITS SAILLANTS

- Le paysage montréalais se conjugue au pluriel. Les paysages de Montréal dépassent les enjeux d'embellissement visuel de la ville pour se rapprocher des questions d'identité et d'expériences quotidiennes. Nous sommes passés du « cadre de vue » au « cadre de vie ».
- Le paysage montréalais est une figure ambivalente et parfois contradictoire. Il résulte à la fois d'une appréciation générale reliée au jugement de goût (beau/laid) et de multiples qualités locales issues de l'expérience quotidienne des lieux.
- La lecture des paysages est contributive de savoirs pluriels (expert, élu, citoyen, etc.). Cette perspective est porteuse d'aspirations sociales et culturelles et elle est l'une des assises essentielles à l'élaboration d'une vision collective envers le devenir territoire montréalais.

Voir la [présentation](#).

En savoir plus : *Montréal en paysages*, Philippe Poullaouec-Gonidec et Sylvain Paquette, Presses de l'Université de Montréal, 2011.

L'APPORT DE LA TYPOMORPHOLOGIE POUR LA CONNAISSANCE DES QUARTIERS

Pierre Gauthier, professeur agrégé, Département de géographie, urbanisme et environnement, Université Concordia



17. Pierre Gauthier

La typomorphologie

L'étude de la morphologie des milieux anthropiques part du postulat que l'environnement bâti est un palimpseste grâce auquel on peut découvrir les systèmes successifs d'organisation spatiale. L'école italienne de morphologie – connue au Québec comme l'école de typomorphologie – considère que le « processus typologique » est l'un des ressorts fondamentaux de la genèse des environnements bâtis.

Les principaux objets d'étude de la typomorphologie sont donc les types architecturaux, les tissus urbains et leur transformation. Cette lecture du cadre bâti se fait à plusieurs échelles, de l'édifice au territoire, en passant par le tissu urbain et la ville. Elle permet de dégager des permanences structurales, soit des formes qui conservent des caractéristiques reconnaissables à travers le changement en dépit du renouvellement de leurs composantes. Ces permanences sont au fondement de l'identité des villes.

La genèse des formes architecturales et urbaines des faubourgs de Québec

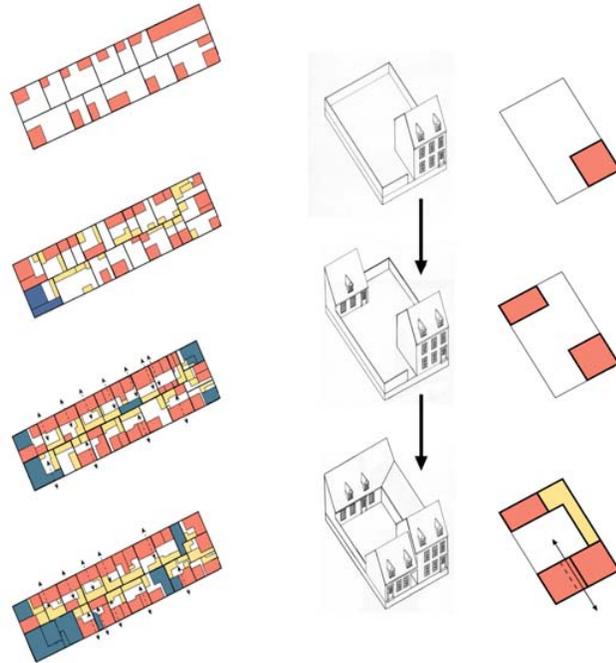
L'étude du territoire se porte d'abord sur la géomorphologie et les installations humaines qui précèdent l'urbanisation (falaise, voie d'eau et plus récemment chemins de rang, autoroutes, etc.). Le découpage des terres, la topographie constituent l'armature qui est à l'origine des formes urbaines. On peut par la suite déceler des « parcours-mère », qui sont les vecteurs de l'urbanisation. Lorsque la localisation de ces axes sur le territoire est favorable, ils deviennent le cœur communautaire et commercial des quartiers. La

rue Saint-Jean, à Québec, ou la rue Sainte-Catherine, à Montréal, répondent à des conditions similaires, à mi-chemin entre deux barrières : la rivière Saint-Charles et la falaise à Québec, le Saint-Laurent et le mont Royal, à Montréal.

L'urbanisation procède par « remplissage » graduel des parcelles agricoles avec l'agrégation des unités d'habitation. L'identité architecturale des quartiers ouvriers de Québec ou de Montréal part de modèles résidentiels d'origine rurale graduellement transformés en habitations de type multifamilial (les « plex »).

Enseignements à tirer

Comme discipline scientifique, la typomorphologie produit des connaissances qui contribuent à une meilleure compréhension du cadre bâti comme produit de la culture matérielle et aident à dresser un diagnostic sur l'état du bâti et à établir des critères de gestion adéquats (protection et mise en valeur du patrimoine, contrôle des transformations, « *design control* »).



18. Densification de la parcelle par agrégation des unités d'habitation, Pierre Gauthier

FAITS SAILLANTS

- La typomorphologie est une base pour analyser le cadre bâti et établir des critères de gestion.

Voir la [présentation](#).

NATHAN PHILLIPS SQUARE : REVITALISATION DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE À TORONTO

Au début des années 2000, la Ville de Toronto entreprend un processus de revitalisation pour son espace public majeur, le *Nathan Phillips Square*. Dans un premier temps, CPA Architects, la firme responsable des aspects techniques du concours, octroie un mandat d'évaluation patrimoniale du site à la firme Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes. Cette analyse contribue à la détermination des termes d'un concours international de design qui se tient en 2006. Le projet gagnant, élaboré par la firme PLANT Architect, a démarré en 2010 et devrait être terminé en 2014.

ÉVALUATION PATRIMONIALE DU SITE

Julia Gersovitz, architecte, Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes

Le mandat, dans la première phase du processus, consistait à définir la valeur patrimoniale du site et à proposer des types d'intervention à partir de son historique, des enjeux non résolus, de l'évolution de ses usages et des caractéristiques patrimoniales reconnues par la Ville.



Historique et évolution des enjeux

En 1957, la Ville de Toronto lance un concours pour l'édification d'un nouvel hôtel de ville et d'un espace public attenant. L'objectif est de créer une atmosphère reliée aux thèmes : « gouvernement, démocratie et communauté ». Le projet de l'architecte finlandais Viljo Revell est retenu. Le concept organise l'espace en trois sections : les bâtiments forment un œil vu du ciel, avec la salle du conseil au centre et les deux tours de bureaux qui l'entourent; le podium marque la transition et surplombe le square, vaste espace public minéral accueillant un bassin d'eau.

19. Julia Gersovitz

Toutefois, entre les plans de Revell et la réalisation, plusieurs éléments diffèrent. Les limites du square ont été modifiées, notamment la nature de la transition avec la rue Queen Ouest. La taille du bassin a été réduite, tandis que la section arborée a été agrandie et disposée perpendiculairement au bassin et à la rue Queen alors qu'elle devait être parallèle. Le réseau de passerelles n'a pas été complété et le restaurant prévu initialement sur le podium n'a pas été construit. Une fois réalisé, c'est d'ailleurs l'espace du podium qui apparaît problématique car, plutôt qu'une entrée prestigieuse de la salle du conseil, il est perçu comme un espace sans relation ni avec les bâtiments ni avec le parvis.

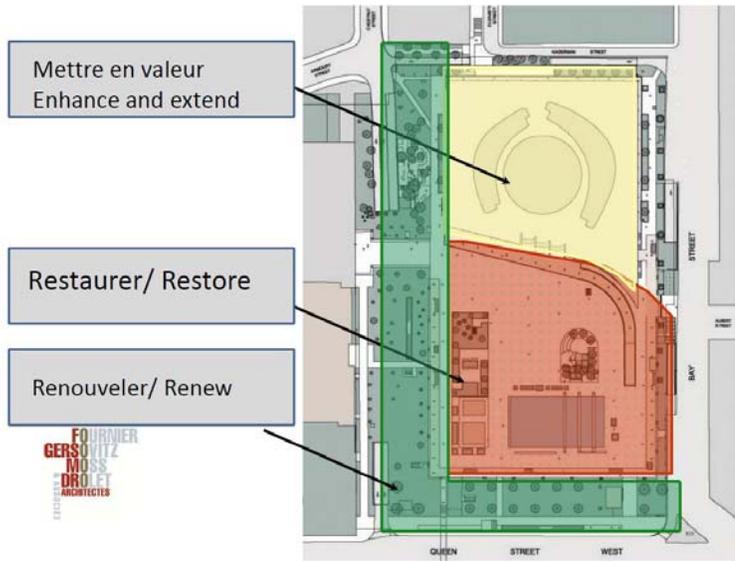
À l'inverse, au fil des ans, plusieurs éléments se sont ajoutés à l'espace public, dont plusieurs œuvres d'art. La sculpture de Henry Moore, *The Archer*, est installée en 1966 et occupe une place centrale. Le *Peace Garden* est aménagé en 1984 et inauguré en présence du premier ministre du Canada Pierre-Elliott Trudeau, de la reine Élisabeth II et du pape Jean-Paul II.

Caractéristiques patrimoniales reconnues

En 1991, la Ville de Toronto fait du *Nathan Phillips Square* un site patrimonial. Les caractéristiques patrimoniales du site sont regroupées selon leur nature : tangibles ou intangibles. Parmi les caractéristiques tangibles, on compte le toit du podium et sa rampe d'accès; le bassin d'eau avec ses trois arches et ses fontaines; la passerelle délimitant le square sur trois côtés; le bâtiment de service de deux étages dans la partie ouest du site; le *Peace Garden*; la sculpture *The Archer*; les plantations le long de la rue Queen Ouest. Les éléments intangibles associés au site sont les principes du modernisme scandinave;

un savoir-faire hautement raffiné; l'utilisation de matériaux durables; la porosité du site; et enfin un sentiment général de dignité.

À partir de tous ces éléments, on détermine la portée des interventions pour chacune des sections du site. En ce qui concerne la section des bâtiments et du podium, le type d'intervention préconisé est la mise en valeur. Pour l'espace public minéral, on recommande la restauration. Pour les espaces plantés, en bordure sud et ouest du site, on choisit le renouvellement.



20. La portée des interventions selon chaque section du Nathan Phillips Square - Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes

NATHAN PHILLIPS SQUARE : PROJET D'AMÉNAGEMENT

Chris Pommer, architecte, PLANT Architect Inc.



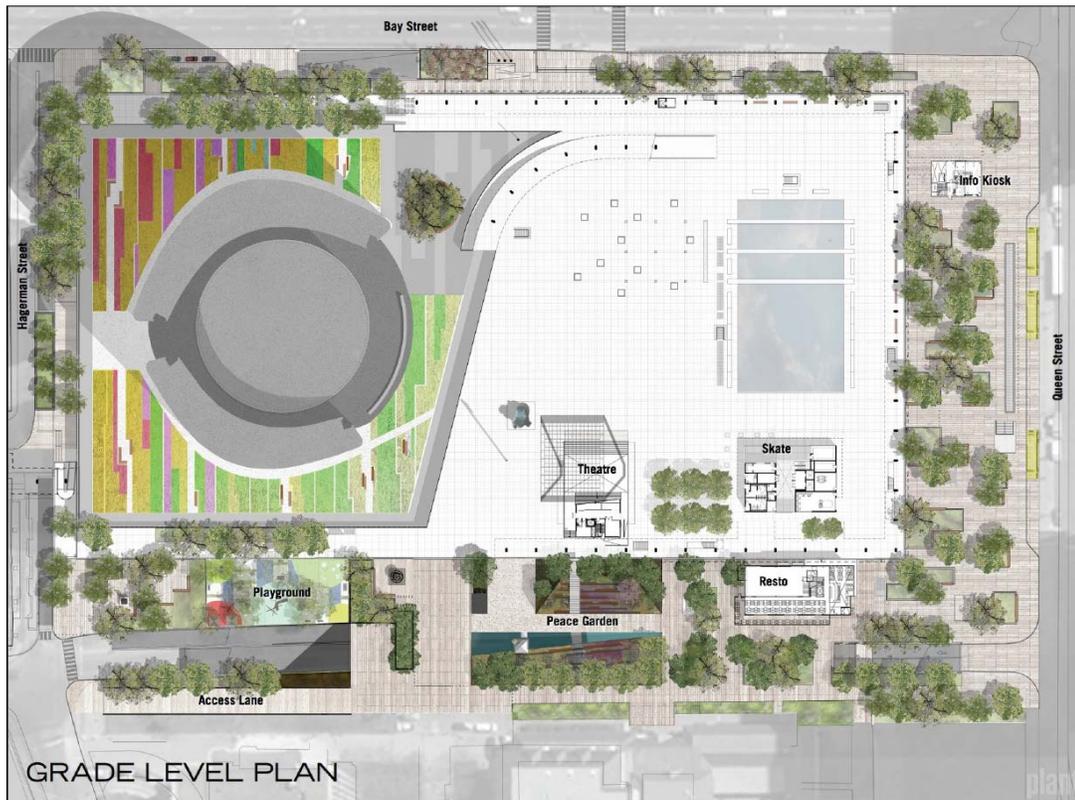
Le concept d'aménagement du projet se base sur l'idée que le square fonctionnait bien comme espace public et devait être abordé comme une agora, au sens antique du terme. L'idée est de prendre en compte la conception initiale du square comme espace civique officiel à l'esthétique moderne soignée, tout en évoluant vers l'idée d'un espace public de rassemblement capable d'accueillir des événements de natures diverses. Ainsi, le secteur fréquenté, soit l'espace public minéral, est réorganisé en prenant en compte les différentes activités qui s'y déroulent, l'espace du podium est rénové afin que le public puisse se l'approprier et les espaces plantés sont agrandis et recomposés.

21. Chris Pommer

Le podium, de nouveau accessible au public, est transformé en toit vert. Son aménagement reprend les lignes est-ouest qui composent le reste du square. Les nouvelles plantations entourent l'hôtel de ville, et l'entrée de la salle du conseil est soulignée par un groupe d'arbres, point de repère qui fonctionne également comme une annonce de l'espace vert en arrière.

Le parvis est réorganisé et certaines de ses composantes sont renouvelées, comme le théâtre. La nouvelle structure du théâtre se devait d'être visible sans toutefois entrer en compétition avec le bâtiment de l'hôtel de ville. Ses lignes rappellent celles du bâtiment et des fontaines. Abrités par le toit, de larges gradins jouent à la fois le rôle d'éléments paysagers d'accueil et de scène permanente. Sous ces gradins, sont prévus coulisses, vestiaires et autres salles aux fonctions diverses. Au sud du theater, la restauration du pavillon des patineurs, auparavant peu accueillant, comprend l'ajout d'un toit terrasse relié à la passerelle, le réaménagement des espaces attribués aux patineurs et la reprise de certains éléments architecturaux de l'hôtel de ville (portes en bois).

Le périmètre planté est réaménagé, élargi et prolongé pour compléter le tour du square. Les aménagements paysagers sont redessinés et enrichis de nouvelles espèces végétales. C'est maintenant le côté ouest qui accueille le *Peace Garden*. Sa relocalisation s'est heurtée à une certaine opposition, mais un travail de concertation a permis de concilier les parties prenantes. Cette décision a non seulement permis d'agrandir le jardin, mais aussi de le mettre en valeur en le redéveloppant autour d'un bassin et en intégrant des espaces plus intimes. De plus, elle a eu pour effet de dégager le parvis du square. Au sud du jardin, un nouveau restaurant sera construit sur deux étages, offrant aussi un nouvel accès à la passerelle.



22. Plan d'aménagement du *Nathan Phillips Square*, PLANT Architect Inc.

FAITS SAILLANTS

- La détermination de normes et de lignes directrices claires permet l'innovation.
- L'évaluation patrimoniale aide à définir le périmètre et la nature des interventions. Le cahier des charges du concours de design qui a suivi intègre les conclusions de l'étude.
- La tenue d'un concours de design pour le réaménagement d'un site emblématique a permis à une petite firme d'architectes d'obtenir le contrat.
- Un espace civique officiel peut être utilisé par la population au quotidien grâce à l'ajout d'équipements divers.

Voir la présentation de [Julia Gersovitz](#) et celle de [Chris Pommer](#).

Voir le [document](#) déposé par la firme Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes. En savoir plus sur le [projet](#).

LE RECYCLAGE DES ÉDIFICES INSTITUTIONNELS PATRIMONIAUX À DES FINS COMMUNAUTAIRES

Manon Bouchard, agente de développement, Groupe de ressources techniques (GRT) Bâtir son quartier



De patrimoine à patrimoine collectif

Au fil des ans, le GRT Bâtir son quartier s'est retrouvé à mener un certain nombre de projets de recyclage d'édifices religieux (couvents, propriétés, églises), ainsi qu'institutionnels et industriels. Si le développement de logements communautaires n'est pas aisé en soi, y ajouter les contraintes du recyclage d'un bâtiment d'intérêt peut encore venir compliquer les choses. Toutefois, dans certains secteurs, ces édifices représentent les seules possibilités de développement. En outre, ce type de projet permet d'engager la communauté, faisant ainsi d'un immeuble patrimonial un patrimoine collectif.

23. Manon Bouchard

Plusieurs ensembles conventuels ou églises ont ainsi été convertis dans différents arrondissements de Montréal. Le plus souvent, le projet compte une proportion dominante de résidences pour personnes âgées, avec une mixité de fonctions ou d'habitations, comprenant selon les cas une coopérative d'habitation pour tous publics, des fonctions communautaires (CPE ou autre) ou des espaces pour bureaux ou commerces. L'édifice patrimonial peut se voir adjoindre une construction neuve, la densification du site permettant de rentabiliser sa restauration.

Recyclage d'un bâtiment industriel : la coopérative Station N° 1 (Hochelaga-Maisonneuve)

Le premier défi du projet de recyclage d'une ancienne station d'électrification (1903) était de changer la perception de la communauté, qui associait ce site à une nuisance. En 1953, de nouveaux bâtiments avaient été construits autour de la station pour former le complexe de l'*American Can*. Depuis la désaffectation du site, l'arrondissement et la Ville souhaitaient sa valorisation en même temps que la requalification des secteurs adjacents le long de l'ancienne voie ferrée. L'évaluation patrimoniale du site a permis de déterminer quels bâtiments pouvaient être démolis et d'évaluer le potentiel de transformation de l'édifice de la Station. Alors que celui-ci était voué à la démolition, il s'est avéré qu'une portion significative du bâti pouvait être sauvegardée. Ainsi, le vaste espace central ne pouvant accueillir d'usage résidentiel, il fut converti en une cour intérieure sur laquelle donnent les logements, permettant

A presentation slide with a dark red background and white text. The title is 'Étude de cas : Coopérative Station No.1'. On the left, there is a small photograph of a modern building with a glass facade and a balcony. To the right of the photo, there are two sections: 'Points forts :' and 'Facteurs de succès :', each followed by a bulleted list of key project details and partners.

par la même occasion de mettre en valeur les deux époques du site. Outre la structure du bâtiment, le projet aura également participé à la mise en valeur d'une nouvelle portion de la promenade dans l'emprise de la voie ferrée.

Pour l'organisme, le facteur de succès de ce projet fut le travail conjoint du GRT, de l'entrepreneur, des architectes, de l'arrondissement, des services centraux, et aussi de l'Atelier d'histoire, des organismes du quartier et des membres de la coopérative. Le projet, en route vers la certification LEED Or, a reçu le Prix de mise en valeur du patrimoine de

24. Information sur la Coopérative Station N° 1. Extrait.

l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) et a été primé au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable.

Recyclage d'un édifice religieux : l'église Saint-Clément (Hochelaga-Maisonneuve)

Le projet de l'église Saint-Clément vise l'une des quatre églises qui connaissent la même désaffectation dans un périmètre restreint et font l'objet d'une démarche collective pour leur réutilisation. Il consiste en la conversion du bâtiment en un milieu multifonctionnel axé sur la culture et la solidarité comprenant des logements pour aînés, un centre de jour du CSSS, un CPE et un espace culturel. Le projet présentant de nombreux défis, notamment en raison de la densification importante du site (construction d'un immeuble de 10 étages), une rencontre de travail a eu lieu avec le comité mixte composé de membres du CPM et du CJV à la suite de la première présentation du projet. Ce travail conjoint a permis de faire évoluer le projet vers une meilleure mise en valeur de l'église.

Constats

L'organisme considère que, selon le type du bâtiment, certains usages devraient être privilégiés. Les bâtiments industriels et institutionnels se prêtent bien à la conversion à des fins résidentielles. Il en est de même pour les ensembles conventuels, qui peuvent, en outre, accueillir des espaces commerciaux. Quant aux églises, si le terrain permet d'accueillir de nouvelles constructions résidentielles, le recyclage peut être envisagé. La nouvelle fonction de l'église elle-même sera davantage culturelle ou communautaire, selon son gabarit.

D'autre part, la diversité des porteurs du projet est essentielle : la communauté (pour répondre à ses besoins), les services municipaux et les partenaires financiers.

FAITS SAILLANTS

- L'implication essentielle de plusieurs parties prenantes, dont la communauté elle-même, afin de bonifier le projet et de répondre aux besoins
- La tenue de rencontres de travail avec les instances consultatives (CPM et CJV)
- L'engagement du milieu communautaire : un facteur de viabilité et de succès des projets de recyclage de bâtiments patrimoniaux

Voir la [présentation](#).

En savoir plus sur [Bâtir son quartier](#).

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL : PROJETS RÉCENTS DE LA VILLE DE GATINEAU

Réjean Martineau, chef, Division aménagement et revitalisation, Service de l'urbanisme et du développement durable, Ville de Gatineau



24. Réjean Martineau

L'île de Hull, au centre-ville de Gatineau, a toujours eu une situation stratégique. Située sur la rivière des Outaouais — voie historique importante du commerce, du transport et de l'échange culturel — elle est aujourd'hui incluse dans le périmètre du cœur de la capitale nationale, avec le cœur institutionnel d'Ottawa. Sur l'île, on retrouve le « cœur du centre-ville ».

L'évolution historique

Au cours du 19^e siècle, l'établissement humain sur l'île de Hull évolue : on passe du village à la ville industrielle. Ainsi, plusieurs industries sont implantées sur les berges. Puis, la première moitié du 20^e siècle voit la transformation graduelle du secteur industriel en milieu de vie, avec l'arrivée d'institutions, de services, de commerces et de logements. Cette transformation se poursuit durant la seconde moitié du siècle, avec le plan Greber, qui inclut le centre-ville dans le centre administratif de la capitale nationale.

Ces transformations successives du tissu urbain ont créé diverses ruptures (comme l'implantation, en 1938, d'une église dans l'emprise d'une rue) et une décomposition de ce tissu. En effet, si le centre-ville était, dans les années 1960, aussi dense que le plateau Mont-Royal, les investissements du gouvernement fédéral ont conduit à la création de méga-îlots d'immeubles de bureaux et de stationnements extérieurs, par l'expropriation de nombreuses résidences ouvrières.

La démarche de revitalisation

Avec la fusion des villes d'Aylmer, Hull, Gatineau, Buckingham et Masson-Angers en 2002, l'île de Hull devient le centre de la nouvelle ville de Gatineau. En 2007, le conseil municipal entame une démarche de revitalisation du centre-ville avec l'adoption d'une vision et de lignes directrices d'aménagement. Entreprise pour recréer un milieu de vie, la démarche comprendra trois volets : un Programme particulier d'urbanisme (PPU) en 2008, une représentation de la vision d'aménagement en 2009 et enfin une nouvelle Politique du patrimoine en 2012. La pertinence de se doter de cette politique provient du nombre important de bâtiments et sites protégés au centre-ville : une aire de protection sur les trois que compte la ville, quatre de ses huit sites du patrimoine, deux biens classés et sept biens cités.

Parmi les moyens de mise en œuvre de la revitalisation urbaine, on compte une nouvelle approche des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Celle-ci établit différentes catégories de secteurs en fonction du type d'intervention à y mener : secteurs de redéveloppement, secteur d'insertion du boulevard Saint-Joseph, secteurs de préservation (mise en valeur du bâti), secteurs de consolidation (densification du bâti) et secteurs de restructuration (construction d'espaces de stationnement). Les objectifs et les critères d'encadrement de chaque catégorie de secteurs portent sur trois thématiques : l'intégration urbaine, l'intégration architecturale et l'interface avec le domaine public.

NOUVELLE APPROCHE PIIA



26. Les aires de PIIA au centre-ville de Gatineau

Les projets

Plusieurs projets découlent de la démarche de revitalisation, tels que le redéveloppement d'un îlot après son acquisition par la Ville ou la conversion du site industriel de la DOMTAR. Ce dernier s'étend sur plusieurs îles de la rivière des Outaouais, entre Gatineau et Ottawa. Acquis par un promoteur, il fait l'objet d'une étude de redéveloppement dont plusieurs lignes directrices ont déjà été déterminées, comme le respect des systèmes écologiques, la célébration de l'histoire, la protection des vues et perspectives ou l'établissement d'un patio communautaire. Enfin, le site industriel La Fonderie sera reconverti en écoquartier à dominante résidentielle, comprenant un marché public, une bibliothèque, une mise en valeur de l'interface avec le ruisseau et la présence du Rapibus.

FAITS SAILLANTS

- Une approche PIIA en fonction du type d'intervention sur le tissu urbain
- L'interdépendance entre planification urbaine et protection/mise en valeur du patrimoine
- La planification, utilisée comme un levier pour des projets de redéveloppement à moyenne et grande échelles (îlot, quartier) menés par le public et le privé

Voir la [présentation](#).

La mise en valeur du patrimoine à partir des découvertes archéologiques

Deux études, réalisées respectivement en 2001 et 2007, ont permis d'évaluer le potentiel archéologique du site, et notamment les limites présumées d'un fort palissadé érigé à la fin du 17^e siècle. Elles ont également révélé que le boulevard Saint-Jean-Baptiste avait d'abord existé sous la forme de la rue Saint-Jean, plus étroite. En effet, un grand incendie avait ravagé le centre du village au début du 20^e siècle, à la suite de quoi un boulevard de type « *City beautiful* », avec un terre-plein central, avait été aménagé.

En 2009, un second inventaire était réalisé dans l'emprise de ce boulevard, site de la future place du Village, dans le but de recenser le potentiel archéologique, d'évaluer son intégrité et de planifier les interventions archéologiques dans le cadre des travaux futurs. La même démarche était entreprise en 2010 pour l'ensemble institutionnel. À l'issue de ces inventaires, archéologues, ingénieurs, services centraux et l'arrondissement RDP-PAT se sont concertés afin de planifier la conservation *in situ* des vestiges. Ainsi, au cours des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égouts ou d'enfouissement des fils, des fouilles archéologiques ont pu être menées. La



25. L'une des découvertes des fouilles archéologiques

réussite de cette démarche reposait évidemment sur une bonne collaboration entre les chargés de projet de la Ville, l'archéologue et l'entrepreneur, mais aussi et surtout sur un cahier des charges comprenant des prescriptions spéciales pour l'archéologie. Ces fouilles ont permis de découvrir notamment les vestiges de l'ancienne église et du fort, ainsi que le front bâti de l'ancienne rue Saint-Jean.

Dans le cadre de l'aménagement de la place publique, le nouveau gabarit du boulevard Saint-Jean-Baptiste suit le tracé primitif de l'ancienne rue Saint-Jean et l'empreinte de la fortification du fort de Pointe-aux-Trembles est intégrée par un marquage au sol. Une œuvre d'art, dont le concept est inspiré en grande partie des fouilles, est prévue à l'entrée de la place du Village. Prochainement, les résultats des fouilles vont enrichir un volet important de mise en valeur du patrimoine pointelier. À cet égard, l'arrondissement souhaite l'élargissement du territoire d'application des programmes de subvention afin de mieux soutenir les projets d'aménagement tels que celui de la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

FAITS SAILLANTS

- La collaboration entre l'arrondissement et la Division du patrimoine dès les prémices du projet
- L'acquisition d'un bâtiment patrimonial pour y installer la mairie d'arrondissement comme moyen de revitaliser le noyau villageois
- La prise en compte du patrimoine archéologique en amont du projet, de manière à ajuster les différents mandats

Voir la [présentation](#).

En savoir plus sur le [projet de revitalisation](#).

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE INDUSTRIEL : EVERGREEN BRICK WORKS (DON VALLEY, TORONTO)

David Stonehouse, directeur, aménagement du site, Evergreen Brick Works

Marc Hallé, architecte paysagiste, Claude Cormier + Associés Inc.



Evergreen est un organisme à but non lucratif d'envergure nationale qui a pour mission de mobiliser la communauté pour faire naître des milieux urbains écologiques. L'organisme propose différents programmes, portant par exemple sur l'alimentation ou les espaces verts, destinés à un public diversifié. Evergreen cherchait un site pour installer ses activités, projet d'où est né Evergreen Brick Works, un centre communautaire environnemental offrant plusieurs de ces programmes au grand public.

30. David Stonehouse et Marc Hallé

Au début des années 2000, Evergreen a manifesté son intérêt pour la conversion d'un site industriel de Toronto, celui de la *Don Valley Brick Works* (usine construite en 1889). Celui-ci avait le double avantage d'être dans un milieu naturel et à proximité du centre-ville de Toronto. La partie du site occupée par l'ancienne carrière avait été désignée par la province de l'Ontario « zone d'intérêt naturel et scientifique », en raison de la richesse géologique du terrain. En 2002, ce sont les bâtiments du site qui ont été désignés par la Ville de Toronto, en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. Les activités industrielles avaient cessé depuis les années 1980 et le gouvernement de l'Ontario avait acquis les lieux à la même époque. La Ville avait ensuite réalisé une intervention majeure en remplissant la carrière et en y aménageant un milieu humide et une prairie, le *Weston Family Quarry Garden*.



31. La grande halle transformée en espace événementiel « quatre saisons »

C'est pour mettre en œuvre son projet que l'organisme a fondé Evergreen Brick Works, entreprise d'économie sociale financée par les dons et par la vente de services (programmes de sensibilisation en environnement) et de biens (plantes, etc.). La Ville de Toronto lui loue le site pour le prix symbolique de 2 \$/an. Après un long montage financier impliquant de nombreux partenaires, l'entreprise a pu convertir certains bâtiments en espaces de travail et ouvrir au public. Une grande halle s'est ainsi vue décoiffée de son toit pour être transformée en espace événementiel utilisable en fonction des saisons. L'entreprise a également poursuivi la réhabilitation des milieux naturels, le parc et le site forment un grand parc de 40 acres.

Le concept d'aménagement inscrit le site au sein de plusieurs corridors et réseaux écologiques : rivière, végétation, animaux, etc. Dès lors, la porosité du site doit être maintenue pour permettre à ces flux de le traverser. Le principe sous-jacent est de laisser le site se faire envahir par la nature. Ainsi, certains bâtiments massifs qui obstruaient le passage ont été ouverts et des enclaves de renaturalisation ont été aménagées.



32. Les corridors et réseaux écologiques qui traversent le site

l'influence. L'aventure repose ainsi sur l'alternance entre le planifié et le non planifié, entre le conçu et l'organique.

Le souci de préservation du patrimoine concerne aussi les éléments de l'histoire récente du site. En effet, les graffitis qui avaient recouvert certains murs ont été préservés et la toiture percée de cette grande halle, laissant entrer la lumière, a orienté le concept de « taches » de nature disséminées un peu partout sur le site.

Les facteurs de succès de ce projet sont tout d'abord le potentiel du partenariat public-privé et la viabilité du modèle de l'entreprise sociale. La préservation de la flexibilité de chacun des espaces a permis au projet d'évoluer au fil du temps et, conformément à l'objectif de départ, d'accueillir une grande diversité d'activités. La valeur patrimoniale du site est également fondamentale, puisqu'elle devient une composante à part entière du projet, et qu'elle

FAITS SAILLANTS

- Une planification à long terme qui inclut l'indéterminé et permet la flexibilité
- La transformation d'un site industriel en fonction des flux écologiques qui le traversent
- L'aspect rassembleur d'un projet porté par une entreprise d'économie sociale et séduisant autant les mécènes que le grand public

Voir la [présentation](#).

En savoir plus sur [Evergreen Brick Works](#).

BILAN ET PROSPECTIVE : FAIRE DU PATRIMOINE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFORMATION URBAINE

Jacques Lachapelle, président du CPM

À noter que cette présentation de Jacques Lachapelle a dû être abrégée durant le colloque, faute de temps.

Depuis son entrée en activité en 2003, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a tenu plus de 150 réunions et étudié plus de 1 500 dossiers menant à la publication de quelque 550 avis et mémoires sur des projets, plans et politiques.

Le colloque de ce 10^e anniversaire vise à définir des enjeux actuels en matière de patrimoine. Pour ce faire, un atelier de réflexion a été tenu sur le patrimoine culturel ainsi qu'une séance de travail sur le patrimoine naturel. D'autre part, le colloque se consacre à des enjeux liés à l'aménagement. En se basant sur les deux activités précédentes et un échantillonnage d'avis récents rendus par le Conseil, plusieurs pistes de réflexion ont été retenues sur le thème des pratiques d'aménagement, lesquelles feront l'objet de discussions et de réflexions au sein du Conseil et à l'occasion de diverses collaborations.

Le patrimoine peut infléchir les pratiques d'aménagement de deux façons principales. La première est la conséquence de la patrimonialisation des lieux, c'est-à-dire leur reconnaissance comme emblèmes de l'identité collective. Ce sont des lieux à statuts patrimoniaux, ce que la citation et le classement assurent. Dans ces cas, la planification ne peut pas faire l'économie du devoir de conserver et de transmettre. Tout le monde convient qu'il n'est pas question de muséification, car assurer la viabilité de patrimoines reconnus oblige à les adapter aux réalités du temps présent. Ces lieux, tels que le Vieux-Montréal ou le site patrimonial du mont Royal, sont bien encadrés et une connaissance fine de leurs valeurs vient appuyer les décisions. Ce sont ainsi les lieux qui bénéficient le plus de la richesse des acquis théoriques et des pratiques en matière de patrimoine.

Le CPM demeure néanmoins préoccupé en constatant que les messages réglementaires sont contradictoires, opposant la volonté affirmée de conserver et la permissivité face à un développement potentiel dépassant largement les dimensions de l'existant. Ainsi, que doit-on comprendre lorsque le Plan d'urbanisme permet des hauteurs de 65 mètres au nord de Notre-Dame Ouest, alors que les vis-à-vis et certains immeubles remarquables du secteur sont nettement moins hauts?

Cela dit, il existe un autre patrimoine, que l'on peut aussi désigner comme le milieu existant. Il est quantitativement beaucoup plus important et contribue en grande partie à l'identité de la ville et des quartiers. Ce patrimoine peut aussi être considéré comme l'ancrage d'une culture urbaine au sein de la collectivité. Il n'est alors pas à penser en termes de préservation absolue, mais comme l'assise du développement et des processus de mutations urbaines. Ainsi :

« La prise en compte de l'identité des territoires dans les projets de développement urbain est une des conditions de maintien d'un cadre de vie attractif pour les habitants, et propre à renforcer l'attractivité résidentielle de l'ensemble de l'agglomération, à travers le sentiment d'appartenance des habitants. » Projet d'aménagement et de développement durable PADD, de la Ville de Strasbourg, intégré au Plan d'urbanisme, 2012.

Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment faire du patrimoine un levier de développement et de transformation urbaine. Le CPM a déterminé cinq enjeux autour de cette question, enjeux qui vont également faire écho à ce qui a été dit au cours de cette journée.

ENJEU 1 : LA GESTION PAR CRITÈRES

Les outils qui servent à la gestion des secteurs et édifices d'intérêt, comme des milieux existants, relèvent le plus souvent de la réglementation à caractère discrétionnaire, notamment les PIIA. Cet outil permet d'établir le mode d'insertion d'un bâtiment dans un milieu donné, donc d'évaluer le projet selon ses qualités intrinsèques aussi bien qu'en fonction de son contexte. Toutefois, dans la pratique, cette gestion par critères parvient-elle à encadrer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti? Au moment d'entamer la révision du Plan d'urbanisme, quel bilan peut-on en faire? A-t-on des indicateurs pour évaluer les succès ou les insuccès?

Souhaite-t-on poursuivre dans cette voie ou bien les pressions économiques et budgétaires actuelles poussent-elles à favoriser les normes, pour éviter les processus de révision architecturale et de négociation que suppose l'imposition de critères? Comment entend-on faire évoluer les façons de faire?

L'approche typomorphologique a été diffusée à Montréal. Dès le Plan d'urbanisme de 1992, la Ville a fait le pari, probablement audacieux à l'époque, de prendre en compte des approches fondées sur la morphologie urbaine. En ce sens, les recherches qui avaient cours dans les milieux universitaires depuis les années 1980 sur la typomorphologie, comme les travaux de Melvin Charney à Montréal, ont fait leur chemin à la Ville de Montréal. Ainsi, plusieurs arrondissements ont basé leur règlement concernant les PIIA sur une étude typomorphologique de leur territoire. Cela a eu pour avantage d'affiner les critères par une meilleure compréhension du milieu bâti. Aujourd'hui, l'approche typomorphologique devrait-elle être systématisée comme le point d'appui à l'établissement de critères? D'autre part, le CPM a pu remarquer que les unités de paysage définies dans les études typomorphologiques étaient souvent limitées aux typologies constructives. Serait-il pertinent de compléter l'exercice par des études paysagères?

L'application de la gestion par critères sur un territoire hétérogène et soumis aux pressions du développement comme le centre-ville représente un défi particulier. Le centre est un symbole fort de Montréal, tant pour les touristes que pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. À différentes reprises, le CPM a recommandé l'établissement d'un plan directeur pour l'ensemble du centre-ville. En outre, compte tenu de l'importance du patrimoine que l'on y trouve, il vaudrait la peine d'avoir une évaluation mieux hiérarchisée et plus fine du patrimoine pour mettre en lumière les éléments qui participent à la qualité et la force identitaire auxquelles on s'attend au centre-ville. Le patrimoine à petite échelle dans un milieu soumis à la pression du développement tel que le centre-ville est un sujet particulièrement sensible.

ENJEU 2 : LE « QUARTIER »

Dans l'histoire de la planification de la ville, patrimoine et notion de quartier ont parfois été arrimés. Dans le Plan d'urbanisme de 1992, dans la section sur le patrimoine bâti, on reconnaît l'apport du quartier au sentiment d'appartenance d'une part, et à la vie urbaine d'autre part. On y formule ainsi l'objectif de « reconnaître et mettre en valeur les spécificités des quartiers montréalais »³. Puis, dans le Plan d'urbanisme de 2004, le terme de quartier disparaît au profit des « milieux de vie », dans lesquels on souhaite valoriser le patrimoine bâti par « une architecture de qualité »⁴. Dès lors, le patrimoine est abordé par des expressions plus abstraites telles que : « secteur de valeur patrimoniale » ou « ensemble urbain d'intérêt », ce à quoi il faut ajouter les « aires » et « unités de paysage », sans parler des PIIA, PPU, PPCMOI et autres terminologies techniques qui échappent aux citoyens. Ces terminologies sont très utiles pour instrumentaliser des décisions à l'égard du cadre bâti, surtout abordé sous l'angle de ses

³ Plan d'urbanisme 1992 – Chapitre 4 : Environnement urbain – 4.1 La forme urbaine et le patrimoine

⁴ Charte des milieux de vie montréalais

aspects formels. Néanmoins, elles portent à croire que l'on assiste à une spécialisation du patrimoine, alors qu'il s'agit d'une notion accessible à laquelle la population est sensible.

Ainsi, au-delà du centre-ville ou de grands symboles collectifs comme le mont Royal, afin de faire émerger un sentiment d'appartenance au milieu, le CPM aimerait qu'il y ait une identification des ensembles urbains et édifices qui ont une portée locale forte et que l'intérêt patrimonial d'un édifice ou d'un ensemble soit aussi défini en fonction de sa situation dans un milieu et de sa contribution à l'identité des quartiers.

On comprend la difficulté de rendre opératoire la notion de quartier. Toutefois, celle-ci a l'avantage de relier la notion de patrimoine à d'autres aspects concrets pour la population, tels que les usages collectifs, les pratiques de socialité, le sens communautaire et le mode de vie. Le sentiment d'habiter un quartier provient autant de la possibilité d'accéder, à distance de marche, à ses parcs, espaces publics, écoles, garderies, commerces, services et lieux civiques et communautaires que de la qualité du cadre bâti lui-même.

La mise en œuvre des quartiers culturels est une bonne occasion d'arrimer patrimoine et milieu de vie et d'asseoir une vie culturelle locale sur des lieux identitaires potentiellement patrimoniaux. Dans son mémoire sur les quartiers culturels, le CPM avait ainsi fait valoir l'intérêt d' « *identifier les secteurs qui se démarquent par leur valeur patrimoniale, tant sur le plan culturel que naturel, afin de mettre davantage à contribution l'intérêt patrimonial des milieux montréalais dans la définition des quartiers culturels* »⁵.

En 1992, dans cet esprit de valoriser le quartier, les approches fondées sur la typomorphologie visaient à aborder l'importante question des types résidentiels de petite échelle, dont les plex, si caractéristiques des quartiers centraux. Le patrimoine mineur est une préoccupation constante du CPM, et elle a été considérée comme un grand enjeu patrimonial actuel par le groupe de travail élargi convié à participer à un atelier du CPM au mois de février 2013. Le patrimoine mineur est souvent le fondement de l'ambiance des quartiers. Dans de nombreux secteurs, le cumul des petites modifications nuit à la qualité de l'ensemble et devient contraire à la recherche d'un environnement durable. À l'échelle des arrondissements, quel bilan fait-on des différentes mesures réglementaires à cet égard? Quel est l'impact des changements apportés au code de construction et des exigences des compagnies d'assurance concernant les travaux de rénovation? Comment peut-on aplanir la difficulté de trouver des entreprises spécialisées et des matériaux de remplacement?

ENJEU 3 : LA CONVERSION DES LIEUX DE CULTE ET DES ÉDIFICES INSTITUTIONNELS

Le Plan d'urbanisme actuel reconnaît des « *lieux de culte d'intérêt patrimonial* » et des « *grandes propriétés à caractère institutionnel* ». Le CPM croit qu'il vaut la peine que la Ville clarifie sa position sur les valeurs urbanistiques et identitaires qu'elle accorde à ces monuments, dans la perspective de leur conversion.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) a fait une évaluation de l'ensemble des lieux de cultes, basée sur leur valeur intrinsèque dans une perspective comparative. Sa méthodologie d'évaluation, appliquée à l'échelle du Québec, accorde forcément peu de place à une appréciation de la contribution du patrimoine religieux au paysage urbain local et à la collectivité. Que veut Montréal pour l'avenir de ces édifices qui ont tant marqué son histoire, son organisation spatiale et sa géographie sociale? Il devrait découler de cette réflexion des priorités pour la Ville et des critères spécifiques de développement.

⁵ CPM, Mémoire sur les quartiers culturels, novembre 2011

À Québec, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur l'avenir du patrimoine des communautés religieuses. L'une des recommandations de son rapport, publié en 2010, est la création d'un « *lieu de concertation permanent* » qui aurait pour tâche de préparer les transmissions qui devront être faites, au lieu de devoir traiter ces questions dans l'urgence et de manière ponctuelle.

C'est en partie ce qu'a fait la Ville de Lévis. Le conseil municipal a adopté une déclaration de principes de protection et de conservation du patrimoine qui détermine notamment les édifices patrimoniaux qui pourraient être envisagés en priorité pour un recyclage, avant la construction d'un bâtiment administratif neuf. C'est ainsi que l'Orchestre symphonique de Lévis sera localisé dans l'église de Saint-David. La municipalité a accordé une aide à l'organisme pour couvrir une partie des frais de location.

Dans le même esprit, le débat récent sur les grandes institutions à l'intérieur du site patrimonial du mont Royal montre assez bien la problématique des grands ensembles. Sur cette question, le CPM suivra attentivement les conclusions du comité interministériel, mis en place le 19 juin dernier.

Au-delà de ces institutions qui font l'actualité, si l'on accepte que le patrimoine puisse constituer un instrument de développement, la conversion de ces grands ensembles pose la question de savoir comment le recyclage de ces sites pourrait servir de catalyseur pour la transformation d'un secteur entier. Par exemple, dans le centre historique de Barcelone, la transformation d'un couvent en centre d'art contemporain a entraîné une redéfinition des espaces publics aux alentours et la construction du Musée d'art contemporain.

Comment se fait-il que, encore aujourd'hui, on n'ait pas pris en compte le possible abandon de ces patrimoines dans une planification globale? On s'enthousiasme bien pour les friches et les grands terrains vacants comme moteur de développement. Dans une culture de l'aménagement qui concilie patrimoine et développement, serait-ce utopique d'imaginer que l'on partage cet enthousiasme pour les vides que forment ces édifices et qui ont l'avantage d'être au cœur des quartiers?

ENJEU 4 : L'INTÉGRATION DU PATRIMOINE NATUREL À LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

Il est indéniable qu'il y a actuellement une grande préoccupation citoyenne à l'égard du concept de durabilité et de ce que l'on pourrait appeler la ville verte.

La notion de biodiversité a suivi le même processus que celle du patrimoine culturel : du monument ou du remarquable à préserver, nous avons évolué vers une vision englobante qui inclut le patrimoine du quotidien. On est ainsi passé graduellement des sites naturels protégés aux réseaux écologiques qui traversent la trame urbaine.

Le CPM accorde une grande valeur aux milieux naturels sur l'île de Montréal étant donné leur rareté. Il apprécie l'intention de la Ville de viser l'intégration de la biodiversité et de l'aménagement, ce qui constitue une étape nécessaire vers un développement durable. Il considère qu'il faut penser réseaux et non sites pris un à un, penser qualité (rareté, intégrité) et pas seulement mosaïque de milieux de biodiversité, penser consolidation et pas seulement conservation. De plus, du point de vue des pratiques, il faut viser la multidisciplinarité et associer les valeurs paysagères culturelles à celles du patrimoine naturel.

Le CPM est soucieux de connaître l'état des connaissances sur l'ensemble du territoire, y compris les propriétés privées à fort potentiel de contribution à la biodiversité montréalaise. De même, il s'intéresse fortement aux méthodes et aux indicateurs qui seront développés pour assurer la performance des projets. Au cours d'un atelier de travail au mois de juin, il a trouvé inspirante l'approche de l'Atelier d'écologie urbaine de Barcelone (AEUB), qui développe une vision élargie d'une écologie urbaine assurant des communautés viables dans un environnement tout aussi viable à long terme. L'AEUB a élaboré une série d'indicateurs tels que la proximité des espaces verts et leur accessibilité, le couvert végétal, la perméabilité du sol, la diversité de l'écosystème, la production locale d'aliments, entre autres, qui rejoignent certaines intentions de la Ville ou des arrondissements. De même, le CPM retient avec

grand intérêt le suivi sur le projet de Chemin de ceinture du mont Royal, qui lui apparaît d'une grande pertinence pour relier patrimoine culturel et patrimoine naturel.

Enfin, en plus d'espérer des études qui donneraient une vue d'ensemble, le CPM se demande s'il n'y aurait pas lieu d'établir des énoncés d'intérêt patrimonial appliqués aux paysages et aux milieux naturels.

ENJEU 5 : LE RÔLE DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Lorsqu'il est constitué en août 2002, le CPM est arrimé aux conditions déterminées dans la Loi sur les Biens culturels (LBC). En septembre 2003, son mandat est précisé pour inscrire ses interventions dans les procédures d'urbanisme de la Ville. En avril 2005, le règlement est de nouveau modifié pour soutenir et faciliter l'évaluation des projets dont l'approbation relève du conseil municipal et qui sont, par conséquent, soumis pour avis au CPM. Enfin, le CPM a opéré un rapprochement avec le Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme, remplacé en 2012 par le Comité Jacques-Viger. Le mandat du CPM s'est également enrichi par la pratique, par exemple avec l'étude de projets sur le domaine public dans des secteurs patrimoniaux.

La situation du patrimoine a changé au fil des ans, et le mandat des deux instances doit s'adapter à ces changements. La question qui se pose aujourd'hui est à nouveau de savoir quel rôle la Ville de Montréal veut donner à un comité d'experts en patrimoine.

Le CPM regroupe des experts de différentes disciplines, ce qui est une bonne chose puisque le patrimoine est multidisciplinaire. Le CPM veut aider à bonifier les projets, et parce qu'il est amené à se pencher sur les projets de différents arrondissements et services, il peut contribuer à renforcer la cohérence dans les approches de la Ville de Montréal en matière de patrimoine, ainsi que faire avancer les réflexions sur la situation du patrimoine.

Enfin, le CPM souhaite une collaboration avec les différents services de la Ville et des arrondissements. Il veut entreprendre en 2014 une tournée dans les arrondissements et certains services centraux afin de mieux faire connaître son rôle et son fonctionnement à la suite de la révision de son règlement et de ses règles de régie internes. Cette tournée sera également l'occasion d'échanger sur les perceptions à l'égard du CPM et les améliorations envisageables.

